



# CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/COP11/Doc.11.1  
4 septembre 2014

Français  
Original: Anglais

---

11<sup>e</sup> SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES  
Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014  
Point 11.1 de l'ordre du jour

## RAPPORT DU DÉPOSITAIRE

*(Préparé par la République fédérale d'Allemagne)*

Le rapport du Dépositaire est attaché ci-joint. Le rapport est présenté par le Secrétariat tel que reçu (anglais) par la République fédérale d'Allemagne.

## **Rapport du Dépositaire pour le triennat 2012-2014**

Le Dépositaire de la Convention, le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères, a l'honneur de soumettre ce rapport aux Parties et aux États signataires de la Convention du 23 juin 1979 sur la Conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Depuis la dernière conférence des Parties, quatre nouveaux pays ont rejoint la Convention. La Convention entre en vigueur pour le pays y accédant le premier jour du troisième mois après que le pays a déposé son instrument d'accession à la Convention auprès du Dépositaire. Les Gouvernements des États suivants ont notifié au Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, en tant que Dépositaire, leur accession à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) dont voici les dates d'entrée en vigueur :

République du Zimbabwe, 1<sup>er</sup> juin 2012

Royaume du Swaziland, 1<sup>er</sup> janvier 2013

République des Fidji, 1<sup>er</sup> avril 2013

République kirghize, 1<sup>er</sup> mai 2014

Au 1<sup>er</sup> août 2014, les Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage sont au nombre de 120 (119 États membres et l'Union européenne).

L'Allemagne a entrepris les activités suivantes afin d'encourager davantage de pays à devenir Parties à la CMS durant le triennat 2012 – 2014 :

Outre les efforts du Secrétariat de la CMS, le Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères a demandé à ses ambassades d'offrir aux pays souhaitant devenir Parties leur soutien et leur assistance afin de mener à bien les démarches nécessaires à l'accession de ces derniers.

L'Afghanistan et le Brésil prennent actuellement les dispositions nécessaires pour devenir Parties à la CMS.